

Le Botanique pense à un recours pour le Cirque royal

Jean Demannez, président du Conseil d'administration du Botanique, a annoncé mercredi matin sur VivaBruxelles qu'il envisageait d'introduire un recours si le conseil communal de lundi prochain avalise bien la décision du collège de la Ville de Bruxelles de confier la gestion du Cirque royal à Brussels Expo.

Le conseil d'administration du Botanique se réunira pour évaluer la possibilité d'introduire un recours devant le Conseil d'Etat sur base de la décision du conseil communal. « Si nous déposons un recours, ce sera sur la régularité de l'appel d'offres », explique Jean Demannez. « Un premier élément à étudier est de savoir si la Ville de Bruxelles est une institution juridique complètement séparée de Brussels Expo et si leur lien pose problème. Le Conseil d'Etat devra apprécier si l'institution décisionnelle est suffisamment écartée des bénéficiaires ». Pour rappel, la Ville, propriétaire du Cirque royal, a cassé l'an dernier la convention qui la liait de-

puis 1999 au Botanique et a confié la gestion de la salle à Brussels Expo au 30 juin prochain. Le Botanique avait alors introduit un premier recours en relevant qu'il s'agissait d'un marché public et qu'ils avaient été informés par la Régie de la décision du collège, et non par le conseil communal comme le veut la procédure. La Ville avait alors dû lancer un appel d'offres. Le Botanique a par la suite présenté un projet avec un apport de 23 millions d'euros du Sportspaleis. Le collège a décidé jeudi dernier d'attribuer la gestion à Brussels Expo.

Jean Demannez questionne également la pertinence d'arrêter une formule qui fonctionne. « On a investi plus d'un million et demi dans le Cirque royal et son amortissement était programmé sur 27 ans, non 18 ans. Pour nous la perte du cirque est une perte conséquente. Le Botanique a démontré un savoir-faire important et le Cirque royal apportait une grande capacité de développement. » ●